

EXTRAIT

du procès ó verbal du Conseil Communal de la Sarraz
Séance du 12 décembre 2008

Présidence : Jean ó François Meylan, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le préavis no 8/2008 relatif à l'implantation d'un terrain multisports au nord du Collège des Guébettes, sur la parcelle no 303 de la Commune de La Sarraz
- Oúi le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement d'un terrain multisports au nord du Collège des Guébettes, sur la parcelle no 303 propriété de la Commune de La Sarraz
- de lui accorder un crédit de fr. 153'000.- à cet effet
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la Commune, compte courant banque Raiffeisen Morges Venoge no 1178.68, avec amortissement sur 10 ans de fr. 15'000.-/an

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2008

Le Président :
Jean ó François Meylan

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire

